



**PRÉFET  
DE LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-Préfecture de Saint-Pierre  
Bureau de l'aménagement du territoire,  
de l'environnement et de l'appui territorial**

Saint-Pierre, le 9 novembre 2023

## **SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS**

recueillies lors de la participation du public par voie électronique (PPVE)  
relative à la demande d'autorisation environnementale  
présentée par la société SHLMR  
pour un projet d'affouillement de sol sur le territoire de la commune de L'Etang-Salé

### **I – Objet et organisation de la PPVE**

La consultation du public a été diligentée dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SHLMR (Société anonyme d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion), pour un projet d'affouillement de sol, sur le territoire de la commune de L'Etang-Salé. Ce projet consiste en des travaux de débroussaillage et d'affouillement de sol pour araser une dune de sable dont la quantité est estimée à 48 700 m<sup>3</sup>. Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation ICPE, mentionné à l'article L.512-1 du code de l'environnement, au titre de la rubrique 2510-3.

Par arrêté n°2023-1869/SP SAINT-PIERRE/BATEAT du 5 septembre 2023, la consultation du public d'une durée de 30 jours s'est déroulée du 2 octobre 2023 au 31 octobre 2023 inclus.

Les avis au public par voie de presse ont été publiés le 13 septembre 2023 dans Le Quotidien de La Réunion et dans le journal de l'île de La Réunion.

Le public a pu en prendre connaissance sur le site internet de la préfecture à l'adresse « [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) » et sur un poste informatique en sous-préfecture de Saint-Pierre aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le public a pu consigner ses observations par voie dématérialisée à l'adresse électronique « [enquetepublique-icpe-saintpierre@reunion.gouv.fr](mailto:enquetepublique-icpe-saintpierre@reunion.gouv.fr) ».

### **II – Bilan de la PPVE**

#### **1 – La participation du public**

Aucune contribution n'a été transmise par voie électronique.

#### **2 – Synthèse des observations et propositions du public**

Sans objet.

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet de Saint-Pierre

  
Jean-Paul NORMAND